



Bonjour,

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à l'association Médecins de Montagne.

Comme vous le savez, nous sommes attachés à répondre aux besoins des médecins généralistes exerçant dans les stations de ski françaises.

Afin de supporter l'association, participer à ses différents événements et profiter des différents services, vous trouverez joint à cette lettre les **modalités d'adhésion 2024**.

→ Objectifs de l'association Médecins de Montagne

L'association regroupe aujourd'hui plus de 300 médecins exerçant en station de ski. A travers 5 objectifs, elle vise le **maintien et le développement de la médecine de montagne** :

1. **Améliorer la qualité des soins en montagne** : promotion des bonnes pratiques (organisation de formations continues agréées par l'OGDPC et le FAF-PM, ou non agréées), publications scientifiques, réalisation de thèses sur la médecine de montagne, publications d'outils pratiques (livret de la CCAM, fiches conseils...).
2. **Défendre la spécificité de l'exercice en montagne** : Défense de la profession, revendications, propositions et portage de projets auprès des instances de santé : Agences Régionales de Santé, Ministère de la santé, Caisse Nationale d'Assurance Maladie (financement à la structure médicale : aides pour le matériel médical et personnel médical).
3. **Faciliter les rapports entre les praticiens très éloignés géographiquement** : organisation d'un congrès annuel, d'une journée des internes et des jeunes médecins, site Internet, bulletin d'information, listes de diffusion...
4. **Favoriser l'installation des médecins généralistes** en station de ski : aides politiques et pratiques pour l'installation des médecins ; promotion de l'activité des médecins de montagne auprès des internes ; sensibilisation des élus, gestion d'un service de petites annonces pour remplacement, installation et matériel...
5. **Connaître et promouvoir la médecine de montagne et l'activité des MdeM** : gestion de bases de données sur l'activité journalière des médecins de montagne et sur l'accidentologie des sports d'hiver, siège au CA du Collège de Médecine Générale, membre de l'INPES, interventions au congrès de médecine générale, au CNT2U...

La cotisation permet en outre :

- de **faire connaître et défendre la spécificité** de l'exercice de la médecine en montagne.
- de s'inscrire aux **congrès et formations** organisés par Médecins de Montagne,
- de participer à la **liste de discussion** des médecins de montagne (cas cliniques, CCAM, évolutions de la profession...)
- de recevoir les **bulletins de l'association**,
- de bénéficier d'un **accès à l'espace membre** du site de l'association [Médecins de Montagne](http://www.mdem.org) (nouvelle CCAM, fiches conseils en plusieurs langues, inscription aux formations, ...).



**Pour adhérer en 2024,
merci de renvoyer le bulletin joint**

Nous restons à votre écoute et vous rappelons la possibilité de rejoindre le conseil d'administration. Vous pourrez ainsi contribuer à la mise en œuvre des différents projets décrits ci-dessus, ou en porter de nouveaux.

**L'ensemble du Conseil d'Administration ainsi que l'équipe se tiennent à votre disposition :
n'hésitez pas à nous contacter !**

Association Loi 1901

www.mdem.org

Médecins de Montagne
Maison des Parcs et de la
Montagne
256 rue de la république
73000 CHAMBÉRY

T. 04 79 96 43 50
F. 04 79 63 43 51

info@mdem.org
beatrice.mithieux@mdem.org